

Conseil d'administration du 10 novembre 2022

Membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 40

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n° 2022-28
APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF 3 DE L'ANNÉE 2022

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 27 octobre 2022, s'est tenu le 10 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331- 3et R331-23 ;

Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202, modifié par l'arrêté 52-2022-01-0055 du 14 janvier 2022 et par l'arrêté n° 52-2022-01-00112 du 25 janvier 2022 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;

Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu les articles 202, 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Considérant les tableaux GBCP des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, du compte de résultat, du bilan et les annexes annexées à la présente délibération ;

Vu l'analyse du contrôleur budgétaire ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°3 pour l'année 2022 :

Article 1 :

Les autorisations budgétaires suivantes :

- 5 377 648 € d'autorisation d'engagement dont
 - 1 900 000 € en personnel
 - 1 304 514 € en fonctionnement
 - 424 530 € en intervention
 - 1 748 604 € en investissement

- 5 581 058 € de crédits de paiement dont

- 1 900 000 € en personnel
 - 1 213 163 € en fonctionnement
 - 665 324 € en intervention
 - 1 802 571 € en investissement
- 5 165 289 € de prévisions recettes
 - 415 769 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Les prévisions comptables suivantes :

- - 2 922 € de résultat patrimonial
- 197 078 € de capacité d'autofinancement
- - 390 869 € de variation de fond de roulement
- - 415 769 € de variation de la trésorerie

Article 3 :

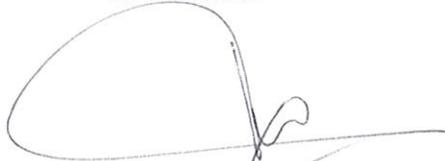
Les tableaux budgétaires GBCP des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale sont joints à la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 10 novembre 2022.

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT

NOTE DE L'ORDONNATEUR

Conseil d'administration du 10 novembre 2022

Budget rectificatif numéro 3 pour l'année 2022

Plusieurs éléments nécessitent l'élaboration d'un troisième budget rectificatif pour l'établissement public du Parc national de forêts par rapport au deuxième budget rectificatif adopté lors du conseil d'administration du 7 juillet 2022.

Le conseil d'administration sera amené à délibérer sur les tableaux 1 – 1^{er} cadre, 2, 4 et 6 – 1^{er} cadre. Les autres tableaux de la liasse budgétaire et comptable sont fournis à titre d'information.

1- Autorisation d'emploi

Concernant les ETPT sous plafond, pas de modification par rapport au BI 2022, au BR1 2022 et au BR2 2022 : les 30 ETP et 30 ETPT pour l'année 2022 sont confirmés, pour mémoire, par la notification du Ministère de la transition écologique en date du 14 février 2022.

Concernant les ETPT hors plafond, le tableau 1 est modifié de manière à autoriser l'établissement public à recruter deux apprentis respectivement fin septembre et début octobre (soit 0,58 ETPT hors plafond d'emploi), soit un (1) apprenti de plus que prévu initialement au BR2 2022. Ces recrutements permettent à l'établissement de contribuer à la formation de jeunes d'une part dans les métiers de la protection de la nature en appui aux établissements de formation professionnelle du territoire, d'autre part dans les métiers de la gestion forestière sur des profils d'ingénieurs. Les étudiants retenus sont issus d'un BTS-Gestion de la protection de la nature (GPN) pour un contrat de 2 ans et d'AgroParisTech pour 3 ans. Ils sont tous les deux scolarisés dans des établissements de la région Grand-Est (Centre AgroParisTech de Nancy et MFR de Buxières).

2- Actualisation des recettes à intégrer pour l'exercice 2022

- Recettes globalisées pour **3 512 614 € au BR3 2022** (soit +6 534,47 € comparativement au BR2), à savoir :
 - Dotation OFB inchangée : **3 489 673 €**;
 - Recettes propres pour **22 941 €** (soit une augmentation de 6 534,47€) dont :
 - Les remboursements de trop perçus, les remboursements de sinistre et la location d'un hébergement à Arc en Barrois au profit des Stagiaires et Services civiques : 16 841 €;
 - Une prestation de sortie de groupe, commandée par la DSDEN sur l'été : 4 950 €;
 - Les redevances quant au droit d'usage de la marque Esprit Parc national pour l'année 2022 : 1 150 €
- Recettes fléchées pour **1 652 675 € au BR3 2022** (soit +545 538,60 € comparativement au BR2), à savoir :
 - Financement de l'Etat fléchés pour **1 476 575 €** (soit une augmentation de 421 838,60€), dont :
 - Crédit du Ministère de tutelle pour le solde des travaux du siège initié en 2021 : 80 000€;

- Crédit du Plan France Relance : 863 636 € ;
 - Crédit du Ministère de tutelle fléché investissement (BOP113) : 111 100 € ;
 - Attribution de crédits du Ministère de tutelle sur 2022 (BOP113) : 421 839 €
- Autres financements publics fléchés pour **91 100 €** (soit une augmentation de 40 700€), dont :
 - Subventions de l'OFB dans le cadre du partenariat de GMF avec l'OFB et les Parcs nationaux pour 7 500 € (solde de l'opération pour la mise en accessibilité de la maison de la forêt pour 4 500 € et acompte pour l'aménagement de gîte et d'un point d'accueil au Val d'Esnooms) ;
 - Subvention par l'OFB en réponse à l'appel à projet pour l'ABC sur Colmier le Haut et au Val des tilles : 50 000 € ;
 - Subvention pour la Belle Balade de Chateaufvillain : Extension co-subsidiée par la commune de Chateaufvillain (500 €), la DRAC Grand Est (5 000 €) et le programme LEADER piloté par le Pays de Chaumont (28 100 €).
 - Recettes propres fléchées pour **85 000 €** (soit une augmentation de 83 000 €), dont :
 - Accompagnement de l'Office de Tourisme des 3 forêts (+ 2 000 €) sur le projet de la Belle Balade : 2 000 € ;
 - Surtaxe payée par les délégataires retenus dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de régulation dans la réserve intégrale, définie dans le contrat de Délégation de service public (DSP): 81 000 € ;
 - Accompagnement de l'association Nuit des forêts pour l'évènement estival du même nom : 2 000 €.

Les recettes prévues au BR2 2022 qui glisseront sur 2023 sont :

- Une partie des subventions de l'OFB dans le cadre du partenariat de GMF avec l'OFB et les Parcs nationaux, compte tenu des délais dévolus aux travaux de mise en accessibilité du site de la Maison forestière de Charbonnière à Auberive par le CIN, l'acompte prévu à la Convention pourra être reçu seulement en 2023, annulant l'entrée prévue en 2022 de **6 000 €**
- La subvention liée au programme LIFE Biodiv'Est, pour **36 900 €** pour la mise en place de paiements pour services environnementaux forestiers. L'opération étant initiée en fin d'année 2022, il est attendu que cette subvention soit perçue courant 2023 et non en 2022 comme budgétisée initialement.

La ventilation est présentée au tableau 2 « autorisations budgétaires » et pour information dans le tableau 3 « tableau des recettes par origine »

Le total des recettes passe d'un BR2 2022 de 4 613 215,93 € à un BR3 2022 de 5 165 289 € (+552 073,07 €).

3- Postes de dépenses

Le poste Personnel est modifié. Lors de l'élaboration du BI 2022 en novembre 2021, l'établissement s'est voulu prudent quant à l'évaluation de sa masse salariale au regard des incertitudes liées au contexte économique et à l'augmentation prévisionnelle du plafond d'emploi pour 10 ETP. Le décalage dans le temps des embauches de l'équipe permanente en 2022 et une meilleure visibilité de l'atterrissage en 2022 entraîne une révision à la baisse des besoins en masse salariale. Il convient de préciser que les ETPT n'ont pas varié sur l'année car l'écart a permis à l'établissement de recourir à des emplois temporaires sur de l'accroissement d'activité et du remplacement dans l'attente de l'arrivée de fonctionnaires.

La revalorisation du point d'indice a bien été intégrée entraînant un surcote en 2022 pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre de 24 600 €

Ainsi en Autorisation d'Engagement (AE) et en Crédit de Paiement (CP), le montant total de l'enveloppe Personnel passe d'un BR2 2022 de 2 050 000 € à un BR3 2022 de 1 900 000 € (- 150 000 €). Le recrutement des deux apprentis est intégré dans cette enveloppe budgétaire.

Le poste Fonctionnement est modifié par l'actualisation des besoins pour chacun des pôles. Ainsi en AE, le montant total de l'enveloppe Fonctionnement passe d'un BR2 2022 de **1 259 437 €** à un BR3 2022 de **1 304 514 €(+45 077 €)** avec les variations suivantes par pôles :

- Communication : +6 716 €
- Fonctionnement de l'Etablissement : +19 642 €
- Transition écologique : + 48 110 €(engagement du guide du routard)
- Connaissance et patrimoine : - 32 633 €(report d'opération sur 2023)
- Protection (surveillance du territoire) : + 2 062 €
- Territoire : + 1 180 €

L'actualisation des besoins de crédit en crédit de paiement fait que le montant total de l'enveloppe Fonctionnement passe d'un BR2 2022 de **1 379 398 €** à un BR3 2022 de **1 213 163 €(-166 235 €)** avec les variations suivantes par pôles :

- Communication : +6 772 €
- Fonctionnement de l'Etablissement : +26 174 €
- Transition écologique : - 28 890 €
- Connaissance et patrimoine : - 145 533 € (notamment, les paiements sont reportés en 2023 pour l'animation des sites Natura 2000 et l'interprétation et l'aménagement des portes de cœur Arc-Chatillon-Auberive)
- Protection (surveillance du territoire) : + 2 062 €
- Territoire : - 26 820 €

Le poste Intervention comprend les crédits nécessaires au paiement des subventions.

L'établissement procède à des fermetures de crédit en autorisation d'engagement :

Avec les variations suivantes :

- **Appel à projets 2022 = - 25 490 €**

L'enveloppe de l'appel à projets avait été dimensionnée pour 300 000 €. Les candidatures retenues et a fortiori les candidatures avec des réserves à lever avant le 30 septembre 2022 ont consommé l'enveloppe (en AE=CP) à hauteur de 274 500 €.

- **Conseil et l'accompagnement sur les projets urbanistiques = - 15 000 €**

La fin de l'année approchant, le conseil et l'accompagnement sur les projets urbanistiques dimensionné pour 25 000 € au BR2 est revu à hauteur de 10 000 €

- **Concours Photos = +10 000 €**

Un concours photo a été organisé par l'établissement durant l'été. Une enveloppe en AE=CP de 10 000€ a été réservée à cet effet.

- **Restauration de milieux humides au Marais de Vau à Chameroy-Rochetaillée = +1 117€** avec un avenant pour la prise en compte d'un surcout dans l'enlèvement des déchets sur site.

Le montant total en AE passe de 453 903 € à **424 530 €(-29 373 €) au BR3 2022.**

L'établissement procède également à des fermetures de crédit en crédit de paiement :

Les fermetures de crédits de paiement évoluent dans les mêmes proportions que les autorisations d'engagement. Néanmoins, s'ajoutent les variations suivantes :

- **Appel à projets 2021 : - 3 510 €**

L'appel à projets 2021 s'est déroulé sur le deuxième semestre 2021, les AE ont pu être consommé en fin d'année. Les CP ont été consommés en 2022 pour 92 020 € suite à l'annulation d'un des projets retenus.

- **Mécénat GMF : - 27 000 €**

Compte tenu des délais dévolus aux travaux de mise en accessibilité du site de la Maison forestière de Charbonnière à Auberive par le CIN et du point d'accueil et centre de ressources du Vals d'Esnois, les paiements ne se feront que sur l'exercice 2023.

- **Restauration de ruisseau : - 4 000 €**

La restauration du ruisseau des Goulles a pris du retard les paiements sont reportés à 2023.

Le montant total en CP passe 729 207€ à **665 324 €(-63 883 €) au BR3 2022.**

Le poste Investissement est modifié par l'actualisation des besoins en crédit d'autorisation d'engagement :

- **Etablissement : +192 939 €**
 - o Réduction de la consommation énergétique : + 69 500 €
 - o Acquisition du mobilier de bureaux et d'une cabine acoustique pour visio : +58 600 €
 - o Finition des travaux du 2^e étage au siège : + 64 839 €
- **Transition écologique : - 12 531 €**
 - o Implantation d'infrastructures agro-écologiques chez 6 agriculteurs du plateau de Dancevoir = - 12 351 €
- **Territoire : + 73 167 €**
 - o Réserve intégrale (barrières, régulation) : + 100 000 €
 - o Matérialisation sur le terrain des limites des ilots de vieux bois : -12 000 €
 - o Trame de vieux bois, trame de naturalité (Stage, matérialisation) : -13 000 €
 - o Construction d'abris pour les "Portes du cœur" : -1 833 €
- **Connaissance et patrimoine : + 27 142 €**
 - o Aménagement de la Maison Ste Ruffine en habitat chauve-souris : +5 000 €
 - o Matériel pour études sur l'impact éolien sur l'avifaune : +11 805 €
 - o Matériel pour étude sur les chiroptères : +13 400€
 - o Aménagement Portes de Chalmessin - Hêtre magique : -30 000€
 - o Aménagement de l'accueil du public et des espaces scénographiques (Maison de la forêt à Leuglay) : - 3 300 €
 - o Signalétique routière (fourniture et pose de panneau, acquisition pour nouvelles communes adhérentes) : + 35 237 €
 - o Point de vue de Semond : - 5 000 €

En AE : les dépenses d'investissement passent de 1 467 887 € à **1 748 604 €(+ 280 717 €)**

L'actualisation des besoins de crédit en crédit de paiement :

- **Etablissement : +191 939 €**
 - o Réduction de la consommation énergétique : + 69 500 €
 - o Acquisition du mobilier de bureaux et d'une cabine acoustique pour visio : +57 600 €
 - o Finition des travaux du 2^e étage au siège : + 64 839 €
- **Transition écologique : - 12 531 €**
 - o Implantation d'infrastructures agro-écologiques chez 6 agriculteurs du plateau de Dancevoir = - 12 351 €
- **Territoire : -27 176 €**
 - o Réserve intégrale (barrières, régulation) : - 5 000 €
 - o Matérialisation sur le terrain des limites des ilots de vieux bois : -12 000 €
 - o Trame de vieux bois, trame de naturalité (Stage, matérialisation) : -13 000 €
 - o Construction d'abris pour les "Portes du cœur" : + 2 824 €
- **Connaissance et patrimoine : - 96 258 €**
 - o Aménagement de la Maison Ste Ruffine en habitat chauve-souris : -10 000 €
 - o Matériel pour études sur l'impact éolien sur l'avifaune : +11 805 €
 - o Matériel pour étude sur les chiroptères : +13 400€
 - o Réfection des équipements du marais des Brosses à Recey-sur-Ource : -107 000€
 - o Aménagement Portes de Chalmessin - Hêtre magique : -30 000€
 - o Aménagement de l'accueil du public et des espaces scénographiques (Maison de la forêt à Leuglay) : - 3 300 €
 - o Signalétique routière (fourniture et pose de panneau, acquisition pour nouvelles communes adhérentes) : + 33 837 €
 - o Point de vue de Semond : - 5 000 €

En CP : les dépenses d'investissement passent de 1 746 597 € à **1 802 571 €(+ 55 974 €)**



Dans le cadre du Plan France Relance, le Parc national décide de maintenir la programmation de projets sur le dernier trimestre 2022 notamment l'aménagement du Marais des Brosses et la maison de Sainte Ruffine bien que la réalisation effective ne se fasse qu'au premier semestre 2023 justifiant la diminution du besoin en CP comparativement au BR2 2022.

Comme précisé lors du BR2 2022, pour finaliser les actions fléchées dans le cadre du Plan France relance engagées sur 2021 et 2022, le Parc aura recours à de l'autofinancement ou à des financements externes (échanges en cours notamment sur du financement LEADER) pour 171 318 €.

Entre le BR2 et le BR3, l'affectation des crédits de paiements du Plan France relance a été reventilée entre fonctionnement, intervention et investissement selon les choix d'acquisition et d'accompagnement décidés sur le dernier semestre 2022. Bien que la réalisation effective de certains projets ait glissé sur le début d'exercice 2023, l'objectif reste une réalisation prioritairement sur 2022 pour maîtriser les coûts d'où un besoin en CP revu à la baisse en 2023 (Tableau 9).

Ainsi comme l'indique le tableau 2 « autorisations budgétaires », les variations des enveloppes de Personnel, de Fonctionnement, Intervention et Investissement entraînent au total une **ouverture d'AE au BR3 2022 pour 146 421 € et une fermeture de CP pour 324 144 €**. Les restes à payer, estimés à 1 163 522€ au 31 décembre 2022, font l'objet d'ouverture de CP au titre du BI 2023.

4- Solde budgétaire

Le solde déficitaire au BR2 passe de 1 291 986,07 € à **415 759 € (- 876 217,07 €) au BR3 2022.**

Cette variation négative de 876 217 € s'explique notamment par :

- un apurement, partiel, des restes à payer. Pour mémoire, les crédits de paiement nécessaire pour apurer les engagements pris avant le 31 décembre 2021 sont estimés à 1 388 902 €
- une meilleure visibilité sur la fin d'année permettant de redéfinir plus précisément les besoins en dépenses de personnel et d'intervention.
- une ouverture de crédits nécessaires aux opérations nouvelles, notamment suite à l'octroi de crédit du ministère de tutelle sur le P113.

5- Prélèvement de trésorerie

Cette même somme doit donc être prélevée dans la trésorerie de l'établissement qui s'élève en début d'exercice à 1 782 908 euros (CF 2021) et sera ramenée à un niveau final prévisionnel de **1 367 139,34€, soit plus de 4 mois de fonctionnement.**

La trésorerie au 31 décembre sera donc être suffisante pour assurer la rémunération du personnel de l'établissement en janvier et février 2023 et les dépenses de fonctionnement du parc ainsi que le décaissement des factures parvenues dans le courant du mois de décembre et donc non payées sur l'exercice 2022. Cette trésorerie permet d'attendre le versement de la dotation globale de fonctionnement, exécuté par l'OFB et programmé courant février.

6- Les grands ratios en comptabilité générale

Le tableau 6 « Situation patrimoniale » précise les recettes acquises et tient de la ventilation des fonds du Plan France Relance entre l'enveloppe Fonctionnement, Intervention et Investissement, d'où l'augmentation de 27 977 € des produits issus des subventions de l'Etat comparativement au BR2 2022 dans le compte de résultat prévisionnel.

Le compte de résultat affiche un déficit qui se résorbe, passant de -385 152 € au BR2 2022 à - 2 922€ au BR3 2022. Cela est dû à une meilleure estimation des besoins en dépense de personnel et d'intervention tel qu'expliquée précédemment mais également à de nouvelles recettes perçues cet été et à percevoir avant la fin de l'année.

Une fois retraité comptablement, le résultat permet de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) de 197 078 €.

Cette CAF associée au financement de l'actif par l'état est naturellement insuffisante pour financer l'ensemble des investissements sur 2022 et il en résulte un prélèvement sur le fonds de roulement de 390 869 €

Le fonds de roulement devrait s'établir à 1 108 624 € fin 2022. Il représente 3 ½ mois de fonctionnement courant (10 574 €/ jour), hors charges calculées (amortissements et provisions).

Dressé le 14 octobre 2022

Le Directeur du Parc national de forêts

Philippe Puydarrieux

TABLEAU 1 BR3
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	30	0,58	30,58
Rappel du plafond d'emploi notifié par le responsable de programme (ETPT)	30		

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel (*)	ETPT	Dépenses de personnel (*)	ETPT	masse salariale
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3 + 4)	30,00	1 890 500	0,58	9 500	30,58	1 900 000
1 - TITULAIRES	10,35	820 000	0	0	10	820 000
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion déconcentrés dans l'organisme)					0	0
* Titulaires organisme					0	0
2 – CONTRACTUELS	19,65	1 001 000	0	0	20	1 001 000
* Contractuels de droit public	15,89	866 000	0	0	16	866 000
. Contractuels quasi-statut :	15,89	866 000	0	0	16	866 000
δCDI	2,00	135 000			2	135 000
δCDD	13,89	731 000			14	731 000
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)					0	0
Autres contractuels de droit public	3,76	135 000	0	0	4	135 000
δCDI					0	0
δCDD	3,76	135 000			4	135 000
3 a) - CONTRATS AIDES					0	0
3 b) – APPRENTIS			0,58	9 500	1	9 500
4 - AUTRES ELEMENTS DE DEPENSES DE PERSONNEL		69 500		0		69 500
Autres rémunérations (allocation de retour à l'emploi, vacances et rémunérations occasionnelles / heures supplémentaires, Unedic, allocations retraites à la charge de l'établissement)		20 000				20 000
Action sociale et prestations sociale et médecine du travail (activités culturelles, sportives et de loisirs, restauration (cantine, titres restaurant), amicales, contributions au fonctionnement des syndicats, fonds de secours, accidents du travail, médecine du travail, capital décès)		49 500				49 500
Autres dépenses de masse salariale non ventilables par catégories (IKV, rachats de jours CET, CSG, versements transport, impôts et taxes associés)						0
Ligne d'ajustement						0

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre

EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS (MAD SORTANTES)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME		
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME		

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mise à disposition entrantes)

	ETPT	Dépenses de fonctionnement (*)
EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS (4 + 5)	0	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME		
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME		

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et ne décomptant pas le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (volontaires de service civique)

	ETPT	Dépenses de personnel
9 - VSC	0	0

TABLEAU 2 BR3
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES									RECETTES				
	Montants								Montants				
	AE				CP				CF 2021	BR2 2022	Variation BR2/BR3	BR3 2022	
	CF 2021	BR2 2022	Variation BR2/BR3	BR3 2022	CF 2021	BR2 2022	Variation BR2/BR3	BR3 2022					
Personnel	1 156 171,80	2 050 000,00	-150 000,00	1 900 000,00	1156771,8	2 050 000,00	-150 000,00	1 900 000,00	1 637 600,36	3 506 079,53	6 534,47	3 512 614,00	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	140 874,06		0,00				0,00		1 500 000,00	3 489 673,00	0,00	3 489 673,00	Autre financement de l'Etat (contribution OFB)
Fonctionnement	656 696,10	1 259 437,00	45 077,00	1 304 514,00	409 319,19	1 379 398,00	-166 235,00	1 213 163,00	131 557,00		0,00	0,00	Fiscalité affectée
Intervention	462 651,12	453 903,00	-29 373,00	424 530,00	101 554,96	729 207,00	-63 883,00	665 324,00	6 043,36	16 406,53	6 534,47	22 941,00	Recettes propres
Investissement	1 151 834,36	1 467 887,00	280 717,00	1 748 604,00	604 901,82	1 746 597,00	55 974,00	1 802 571,00	0,00	1 107 136,40	545 538,60	1 652 675,00	Recettes fléchées*
										1 054 736,40	421 838,60	1 476 575,00	Financements de l'Etat fléchés
										50 400,00	40 700,00	91 100,00	Autres financements publics fléchés
										2 000,00	83 000,00	85 000,00	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	3 427 353,38	5 231 227,00	146 421,00	5 377 648,00	2 272 547,77	5 905 202,00	-324 144,00	5 581 058,00	1 637 600,36	4 613 215,93	552 073,07	5 165 289,00	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)					0,00	0,00	0,00	0,00	634 947,41	1 291 986,07	-876 217,07	415 769,00	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

BR3 2022 - Tableau complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (n°2)

	Niveau des restes à payer au 31/12/2021 (1)	Annulation d'AE (retrait d'AE) antérieures à 2021 à solder (2)	Niveau des restes à payer au 31/12/2021 après annulation d'AE (3) = (1) - (2)	AE 2022 (4)	CP 2022 sur AE antérieures à 2022 (5)	CP 2022 sur AE 2022 (6)	Total CP 2022 (7) = (5) + (6)	Niveau des restes à payer au 31/12/2022 (8) = (3) + (4) - (7)
Fonctionnement hors personnel	335 723	1 657	334 066	1 304 514	160 398	1 052 765	1 213 163	425 417
Intervention	361 096		361 096	424 530	264 290	401 034	665 324	120 302
Investissement	692 083	20 313	671 770	1 748 604	591 629	1 210 942	1 802 571	617 803
Total	1 388 902	21 970	1 366 932	3 477 648	1 016 317	2 664 741	3 681 058	1 163 522

A minima remplir les colonnes en jaune.

TABLEAU 3 BR3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
1 Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire	191 854	191 854	217 464	125 685	4 000	4 000	25 205	25 205	438 523	346 744
1-1 Acquisition de connaissances	89 902	89 902	217 464	125 685	4 000	4 000	25 205	25 205	336 571	244 792
1-2 Administration et diffusion des connaissances	50 976	50 976							50 976	50 976
1-3 Contribution à des programmes de recherche	50 976	50 976							50 976	50 976
2 Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel	254 878	254 878	72 638	62 141	164 502	331 635	360 136	265 848	852 154	914 502
2-1 Surveillance du territoire et des usages	148 293	148 293	20 913	30 416			360 136	260 664	529 342	439 373
2-2 Activités de gestion et de restauration de population, d'espèces et de milieux	50 976	50 976	51 725	31 725	75 142	213 697		5 184	177 843	301 582
2-3 Activités de gestion et de restauration de patrimoines culturel et paysager	55 610	55 610			89 360	117 938			144 970	173 548
3 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	368 878	368 878	280 847	201 555	163 071	209 412	224 311	314 344	1 037 107	1 094 189
3-1 Agriculture	50 976	50 976	43 580	27 988	30 963	60 963	53 111	116 584	178 630	256 511
3-2 Sylviculture	74 146	74 146	600	600	7 130	7 129			81 876	81 875
3-3 Accompagnement des acteurs sur le tourisme, loisirs et accès à la nature	55 610	55 610	126 817	70 617	75 173	85 173	142 000	169 960	399 600	381 360
3-4 Accompagnement des acteurs sur la chasse et la pêche de loisir	27 805	27 805	46 820	46 820			25 000	25 000	99 625	99 625
3-5 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement cadre de vie et urbanisme	37 073	37 073	30	30	24 805	31 147	4 200	2 800	66 108	71 050
3-6 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoirs-faire artisanaux	27 805	27 805	37 500	30 000	25 000	25 000			90 305	82 805
3-7 Pêche professionnelle en milieu marin	-	-							-	-
3-8 Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau	13 902	13 902							13 902	13 902
3-9 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et changements climatiques	78 780	78 780	25 500	25 500					104 280	104 280
3-10 Autres actions de développement durable (déchets, APA, santé...)	2 780	2 780							2 780	2 780
4 Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs	329 024	329 024	346 143	326 771	92 957	120 277	801 116	501 036	1 569 240	1 277 108
4-1 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire	83 415	83 415	18 008	18 064	15 255	20 932			116 678	122 411
4-2 Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics	106 585	106 585	36 000	36 000	40 128	51 542			182 713	194 127
4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public	37 073	37 073	100 583	72 583	27 574	33 303	801 116	501 036	966 346	643 995
4-4 Outils de communication de l'EPPN	101 951	101 951	191 552	200 124	10 000	14 500			303 503	316 575
5 Piloter la politique du Parc national	148 293	148 293	13 778	13 778	-	-	-	-	162 071	162 071
5-1 Animation et évaluation de la charte	83 415	83 415	12 778	12 778					96 193	96 193
5-2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines	37 073	37 073	500	500					37 573	37 573
5-3 Contribution aux politiques européennes et internationales	27 805	27 805	500	500					28 305	28 305
6 Gérer l'établissement public	607 073	607 073	373 644	483 233	-	-	337 836	696 138	1 318 653	1 786 444
6-1 Management général	185 366	185 366	4 000	4 000					189 366	189 366
6-2 Gestion financière	111 220	111 220							111 220	111 220
6-3 Fonctionnement général de l'établissement	185 366	185 366	211 309	282 349			166 580	254 189	563 255	721 904
6-4 Gestion des ressources humaines	55 610	55 610	46 486	63 958					102 096	119 568
6-5 Immobilier / logistique	69 512	69 512	111 849	132 926			171 256	441 949	352 617	644 387
TOTAL	1 900 000	1 900 000	1 304 514	1 213 163	424 530	665 324	1 748 604	1 802 571	5 377 648	5 581 058

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B -

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Il est demandé de n'inscrire qu'un seul chiffre par ligne correspondant à une même recette par origine. Cela permet d'éviter qu'une même origine s'impute sur deux colonnes de recettes, ce qui rend la lecture du tableau plus complexe.

Budget	RECETTES								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total (C)
	Autre financement de l'Etat (contribution OFB)	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Etat OFB	3 489 673								3 489 673
Etat - Sole travaux siège 2021						80 000			80 000
GMF - Solde sur DAS 2021-003 (50% 9 k€)							4 500		4 500
GMF - Acompte sur DAS 2022-032 (30% 10 k€)							3 000		3 000
Etat - plan de relance crédits 2021						863 636			863 636
Etat - crédits fléchés investissement 2022 (86 100€ + 25 000€)						111 100			111 100
Etat - BOP 113						421 839			421 839
Nuit des forêts								2 000	2 000
Animations estivales (DSDEN Prestation sorties groupe)					4 950				4 950
Redevance droit d'usage de la marque Esprit parc national pour l'année 2022					1 150				1 150
ABC Colmier Le Haut / Val des Tilles							50 000		50 000
Régulation réserve intégrale (DSP)								81 000	81 000
Subvention Belle Balade - Commune de Chateauvillain							500		500
Subvention Belle Balade - DRAC GE							5 000		5 000
Subvention Belle Balade - OT3F (association)								2 000	2 000
Subvention Belle Balade - LEADER Pays de Chaumont							28 100		28 100
Hébergement Arc en Barrois - Location logement Stagiaires + Services civiques					125				125
EVA - Avoir					58				58
AXA - Remboursement					2 696				2 696
LUSS + Trop perçu tickets restaurants					6 740				6 740
SIE Chaumont - Régularisation écarts et Remboursement trop perçu taxes sur salaire					6 907				6 907
IRCANTEC					150				150
POLE EMPLOI - Régularisation frais de gestion					97				97
ZIMMER SA - Retour outillage					58				58
M. Bricolage - Remboursement					10				10
TOTAL	3 489 673,00	0,00	0,00	0,00	22 941,00	1 476 575,00	91 100,00	85 000,00	5 165 289,00

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C 415 769,00

TABLEAU 4 BR3
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS					FINANCEMENTS					
	CF 2021	BR2 2022	Variation BR2/BR3	BR3 2022		CF 2021	BR2 2022	Variation BR2/BR3	BR3 2022	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	634 947,41	1 291 986,07	-876 217,07	415 769,00		0,00	0,00	0,00	0,00	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>			0,00					0,00		<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget annexe (CBN Porquerolles)</i>			0,00					0,00		<i>dont Budget annexe (CBN Porquerolles)</i>
Remboursements d'emprunts (capital) (b1) ;			0,00					0,00		Nouveaux emprunts (capital) (b2) ;
Nouveaux prêts (capital) (b1) ;			0,00					0,00		Remboursements de prêts (capital) (b2) ;
Dépôts et cautionnements (b1)			0,00					0,00		Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	1 621,86		0,00			281,02		0,00		Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	636 569,27	1 291 986,07	-876 217,07	415 769,00		281,02	0,00	0,00	0,00	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	0,00	0,00	0,00	0,00		636 288,25	1 291 986,07	-876 217,07	415 769,00	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			0,00	<i>0,00</i>				258 714,00	<i>258 714,00</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>			0,00	<i>0,00</i>				157 055,00	<i>157 055,00</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	636 569,27	1 291 986,07	-876 217,07	415 769,00		636 569,27	1 291 986,07	-876 217,07	415 769,00	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5 BR3
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1) CF 2021	Débit (c1) BI 2022	Débit (c1) BR1 2022	Crédit (c2) CF 2021	Crédit (c2) BI 2022	Crédit (c2) BR1 2022
Opération 1	C 4...							
	C 4...							
Opération 2	C 4...							
	C 4...							
Opération 3	C 4...							
	C 4...							
Opération ...	C 4...							
	C 4...							
TOTAL			-	-	-	-	-	-

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique **Les montants relatifs à la TVA doivent obligatoirement apparaître**

TABLEAU 6 BR3
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants				PRODUITS	Montants			
	CF 2021	BR2 2022	Variation BR2/BR3	BR3 2022		CF 2021	BR2 2022	Variation BR2/BR3	BR3 2022
Personnel	1 098 493	1 970 000	-197 000,00	1 773 000	Subventions de l'Etat	2 562 690	3 712 647	27 977,00	3 740 624
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	324 963	324 963	-92 963,00	232 000	<i>Dont contribution versée par l'OFB</i>		3 489 673	0,00	3 489 673
					Fiscalité affectée			0,00	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	783 345	1 484 398	83 765,00	1 568 163	Autres subventions		65 400	89 600,00	155 000
Intervention (le cas échéant)	175 846	729 207	-63 883,00	665 324	Autres produits	82 648	20 406	87 535,00	107 941
TOTAL DES CHARGES (1)	2 057 684	4 183 605	-177 118,00	4 006 487	TOTAL DES PRODUITS (2)	2 645 338	3 798 453	205 112,00	4 003 565
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	587 654	0	0,00	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	385 152	-382 230,00	2 922
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 645 338	4 183 605	-177 118,00	4 006 487	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 645 338	4 183 605	-177 118,00	4 006 487

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants			
	CF 2021	BR2 2022	Variation BR2/BR3	BR3 2022
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	587 654	-385 152	382 230,00	-2 922
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	198 474	200 000	0,00	200 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	23 535		0,00	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			0,00	
- produits de cession d'éléments d'actifs			0,00	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			0,00	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	762 593	-185 152	382 230,00	197 078

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants				RESSOURCES	Montants			
	CF 2021	BR2 2022	Variation BR2/BR3	BR3 2022		CF 2021	BR2 2022	Variation BR2/BR3	BR3 2022
Insuffisance d'autofinancement	0	185 152	-185 152,00	0	Capacité d'autofinancement	762 593	0	197 078,00	197 078
					Financement de l'actif par l'État	634 894	831 089	383 535,00	1 214 624
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	8 876		0,00	
Investissements	492 956	1 721 597	80 974,00	1 802 571	Autres ressources			0,00	
Remboursement des dettes financières			0,00		Augmentation des dettes financières			0,00	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	492 956	1 906 749	-104 178,00	1 802 571	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 406 363	831 089	580 613,00	1 411 702
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	913 407	0	0,00	0	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0	1 075 660	-684 791,00	390 869

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants			
	CF 2021	BR2 2022	Variation BR2/BR3	BR3 2022
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	913 407	-1 075 660	684 791,00	-390 869
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	1 549 695	216 326	-191 426,07	24 900
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-636 288	-1 291 986	876 217	-415 769
<i>Dont variation de la TRESORERIE FLECHÉE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-258 714,00</i>	<i>-258 714</i>
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	1 499 493	423 833	684 791,00	1 108 624
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-283 415	-67 089	-191 426,00	-258 515
Niveau final de la TRESORERIE	1 782 908	490 922	876 217,00	1 367 139

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7 BR:
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	1 782 908,34	1 719 262,42	1 829 778,82	2 838 382,59	2 689 305,09	3 156 736,89	2 712 799,93	2 284 245,06	2 746 229,61	2 148 151,85	1 862 575,60	1 537 186,06	27 307 562,26
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	0,00	697 934,60	985 507,23	6 905,00	699 037,69	0,00	4 717,10	697 934,82	0,00	419 302,56	1 275,00	0,00	3 512 614,00
Autre financement de l'Etat (contribution OFB)		697 934,60	977 108,44	0,00	697 934,60	0,00		697 934,60		418 760,76			3 489 673,00
Autres financements de l'Etat													0,00
Fiscalité affectée													0,00
Autres financements publics													0,00
Recettes propres			8 398,79	6 905,00	1 103,09		4 717,10	0,22		541,80	1 275,00		22 941,00
Recettes budgétaires fléchées (dont plan de relance)	0,00	0,00	431 818,16	0,00	111 100,00	0,00	0,00	215 909,12	2 000,00	35 600,00	353 409,00	502 839,00	1 652 675,28
Financements de l'Etat fléchés			431 818,16		111 100,00			215 909,12			295 909,00	421 839,00	1 476 575,28
Autres financements publics fléchés										33 600,00	57 500,00		91 100,00
Recettes propres fléchées									2 000,00	2 000,00		81 000,00	85 000,00
Opérations non budgétaires	0,00	0,00	6 525,00	104 678,00	-105 502,03	0,00	-4 716,71	182,96	0,00	-1 167,22	0,00	0,00	0,00
Emprunts : encaissements en capital													0,00
Prêts : encaissement en capital													0,00
Dépôts et cautionnements													0,00
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires			6 525,00	104 678,00	-105 502,03		-4 716,71	182,96		-1 167,22			0,00
Opérations gérées en comptes de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- TVA encaissée													0,00
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													0,00
A. TOTAL	0,00	697 934,60	1 423 850,39	111 583,00	704 635,66	0,00	0,39	914 026,90	2 000,00	453 735,34	354 684,00	502 839,00	5 165 289,28
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	57 606,92	336 810,73	333 199,93	181 368,75	231 914,90	352 201,48	344 781,06	270 877,04	417 000,00	425 000,00	414 823,54	304 084,65	3 669 669,00
Personnel	57 606,92	171 529,19	163 343,96	134 518,92	180 823,05	137 352,87	174 579,12	166 441,43	172 000,00	172 000,00	174 804,54	195 000,00	1 900 000,00
Fonctionnement		106 035,98	83 623,45	45 508,23	49 800,99	34 342,39	130 111,16	85 785,61	185 000,00	150 000,00	162 669,00	72 000,19	1 104 877,00
Intervention		59 245,56	86 232,52	1 341,60	1 290,86	152 773,22	40 090,78	4 000,00		55 000,00	20 000,00	17 084,46	437 059,00
Investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	27 733,00	0,00	14 650,00	60 000,00	48 000,00	57 350,00	20 000,00	227 733,00
Dépenses liées à des recettes fléchées (dont plan de relance)	1 970,00	227 112,00	73 603,00	76 456,00	44 329,00	87 103,54	87 031,00	177 023,80	188 398,00	314 311,59	265 250,00	368 801,07	1 911 389,00
Personnel													0,00
Fonctionnement	0,00	1 631,00	972,00	15 356,00	1 481,00	7 946,13	124,00	1 120,80		34 604,00	35 250,00	9 801,07	108 286,00
Intervention	0,00	51 800,00	0,00	0,00	0,00	20 174,41	6 583,00	0,00	15 000,00	29 707,59	70 000,00	35 000,00	228 265,00
Investissement	1 970,00	173 681,00	72 631,00	61 100,00	42 848,00	58 983,00	80 324,00	175 903,00	173 398,00	250 000,00	160 000,00	324 000,00	1 574 838,00
Opérations non budgétaires	4 069,00	23 495,47	8 443,69	2 835,75	-39 040,04	4 631,94	-3 256,80	4 141,51	-5 320,24	0,00	0,00	0,00	0,28
Emprunts : remboursements en capital													0,00
Prêts : décaissements en capital												0,00	0,00
Dépôts et cautionnements													0,00
Autres décaissements d'opérations non budgétaires	4 069,00	23 495,47	8 443,69	2 835,75	-39 040,04	4 631,94	-3 256,80	4 141,51	-5 320,24				0,28
Opérations gérées en comptes de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TVA décaissée													0,00
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													0,00
B. TOTAL	63 645,92	587 418,20	415 246,62	260 660,50	237 203,86	443 936,96	428 555,26	452 042,35	600 077,76	739 311,59	680 073,54	672 885,72	5 581 058,28
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-63 645,92	110 516,40	1 008 603,77	-149 077,50	467 431,80	-443 936,96	-428 554,87	461 984,55	-598 077,76	-285 576,25	-325 389,54	-170 046,72	-415 769,00
SOLDE CUMULE (1) + (2)	1 719 262,42	1 829 778,82	2 838 382,59	2 689 305,09	3 156 736,89	2 712 799,93	2 284 245,06	2 746 229,61	2 148 151,85	1 862 575,60	1 537 186,06	1 367 139,34	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

TABLEAU 8 BR3
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Il est demandé de distinguer les principales opérations fléchées en dépenses en commentaires directement dans le tableau ci-dessous ou en commentaires dans la note de l'ordonnateur.

	Antérieures à 2022 non dénouées (restes à payer sur opérations fléchées)	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		-206 135	-293 531	-166 663	-168 263	
Recettes fléchées (b)	438 096	1 652 675	807 378	0	0	2 898 149
Financements de l'État fléchés	423 796	1 476 575	575 755			2 476 126
Autres financements publics fléchés	14 300	91 100	145 623			251 023
Recettes propres fléchées		85 000	86 000			171 000
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	644 231	1 911 389	683 010	10 000	0	3 248 630
Personnel						
AE=CP			20 000			20 000
Fonctionnement						
AE		136 829				136 829
CP	9 000	108 286	28 400	10 000		155 686
Intervention						
AE		80 335	78 625			158 960
CP	155 003	228 265	157 854			541 122
Investissement						
AE		1 442 710	134 000			1 576 710
CP	480 228	1 574 838	476 756			2 531 822
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-206 135	-258 714	124 368	-10 000	0	-350 481

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)		171 318	2 500	8 400		182 218
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	-206 135	-293 531	-166 663	-168 263	-168 263	-168 263

TABLEAU 8
Opérations liées à la mise en œuvre du Plan de relance

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Il est demandé de distinguer les principales opérations fléchées en dépenses dans le tableau ci-dessous ou en commentaires dans la note de l'ordonnateur.

Il est précisé que ce tableau 8bis doit permettre de distinguer les opérations fléchées du plan de relance, mais que ces opérations doivent également figurer dans le tableau 8 (onglet précédent).

	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	0	-227 562	-73 792	
Recettes fléchées (b)	863 636	575 755	0	1 439 391
Financements de l'État fléchés	863 636	575 755	0	1 439 391
Autres financements publics fléchés				0
Recettes propres fléchées				0
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	1 262 516	421 985	0	1 684 501
Personnel				
AE=CP				0
Fonctionnement				
AE	31 683			31 683
CP	41 186			41 186
Intervention				0
AE	70 335			70 335
CP	220 765	79 229		299 994
Investissement				0
AE	1 149 413	0		1 149 413
CP	1 000 565	342 756		1 343 321
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-398 880	153 770	0	-245 110

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre

Autofinancement des opérations fléchées (d)	171 318			171 318
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)				0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	-227 562	-73 792	-73 792	-73 792

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BR3 2022	CF 2021	
Niveau x initiau x	1 Niveau initial de restes à payer (CF 2021)	1 388 902	234 097	
	2 Niveau initial du fonds de roulement (CF 2021)	1 499 493	586 086	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement (CF 2021)	-283 415	-251 715	
	4 Niveau initial de la trésorerie (CF 2021)	1 782 908	837 801	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée(CF 2021)			
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée (CF 2021)	1 782 908	837 801	
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	5 377 648	3 427 353	
	6 Résultat patrimonial	-2 922	587 654	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	197 078	762 593	
	8 Variation du fonds de roulement	-390 869	913 407	
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0	0	
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	35 858	5 727
	Variation des stocks	+ / -		
	Charges sur créances irrécouvrables	-		100
	Produits divers de gestion courante	+	35 858	5 627
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	-10 958	-38 768
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieur:	+ / -		
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-10 958	-38 768
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieur:	+ / -		
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -		
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-415 769	946 448
	12.a Recettes budgétaires		5 165 289	3 218 996
12.b Crédits de paiement ouverts		5 581 058	2 272 548	
13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		0	1 341	
14 Variation de la trésorerie = 12 - 13		-415 769	945 107	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée		-258 714	0	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		-157 055	945 107	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		24 900	-31 700	
16 Variation des restes à payer		-203 410	1 154 806	
16 bis Annulation d'AE (retrait d'AE) antérieures à 2020 à solder (le cas échéant)		21 970	0	
Niveau x finaux	17 Niveau final de restes à payer	1 163 522	1 388 903	
	18 Niveau final du fonds de roulement	1 108 624	1 499 493	
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-258 515	-283 415	
	20 Niveau final de la trésorerie	1 367 139	1 782 908	
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	-258 714	0	
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	1 625 853	1 782 908	

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

Les cases contenant grisées sont complétées automatiquement par des formules.